

ODDO BHF AVENIR EUROPE

Paris, le 28/11/2025

ODDO BHF Asset Management SAS en sa qualité de société de gestion (ci-après la « **la Société de Gestion** ») du Fonds ODDO BHF AVENIR EUROPE (ci-après « **le Fonds** ») a décidé de procéder aux modifications suivantes :

- **Modification de la répartition des frais :**

En application des nouvelles exigences du régulateur, visant à la suppression définitive des commissions de mouvements à compter du 1^{er} janvier 2026, la Société de Gestion adapte le prospectus du Fonds, afin de se conformer à cette évolution réglementaire - laquelle entraîne un équilibrage des frais de gestion financière et des frais de fonctionnement et autres services associés.

Il est à mentionner que la modulation des frais de gestion financière ainsi que des frais de fonctionnement et autres services associés, demeure inférieure ou égale à la moyenne des taux de commissions de mouvement perçus par la Société de Gestion sur les trois dernières années civiles arrêtees à fin 2021 - soit les années : 2019, 2020 et 2021 - conformément à la méthodologie demandée par le régulateur.

L'évolution dans la répartition des « frais de gestion financière » et « frais de fonctionnement et autres services » est effectuée comme suit :

Avant le 14/11/2025			Après le 14/11/2025		
Frais facturés au Fonds	Assiette	Taux barème	Frais facturés au Fonds	Assiette	Taux barème
Frais de gestion financière et frais de fonctionnement et autres services	Actif net OPCVM exclus	Parts CR-EUR, DR-EUR, et CR-USD [H] : 2 % maximum TTC	Frais de gestion financière	Actif net OPCVM exclus	Parts CR-EUR, DR-EUR, et CR-USD [H] : 2 % maximum TTC
		Parts CI-EUR, CN-EUR, GC-EUR, DI-EUR et CN-CHF [H] : 1 % maximum TTC			Parts CI-EUR, CN-EUR, GC-EUR, DI-EUR et CN-CHF [H] : 1 % maximum TTC
		Parts CP-EUR : 0,80% TTC maximum	Frais de fonctionnement et autres services	Actif net	Parts CP-EUR : 0,80% TTC maximum
Acteurs percevant des commissions de mouvement :	Prélèvement sur chaque transaction	Actions : selon les marchés, avec un maximum de 0.50% TTC avec un minimum de 7.50 € HT pour les actions françaises et 50 € HT pour les actions étrangères	Suppression des commissions de mouvement		
Société de gestion : 100%		Obligations : 0.03% TTC avec un minimum de 7.50 € HT Instruments monétaires et dérivés : Néant			
Commission de surperformance	Actif net	Parts CR-EUR, DR-EUR, GC-EUR, CN-EUR, CR-USD[H] et CN-CHF[H] : 20 % de la surperformance du Fonds par rapport à son indice de référence (MSCI EUROPE SMID CAP (Net Return), une fois les sous-performances passées, sur les cinq derniers exercices, toutes compensées et	Commission de surperformance	Actif net	Parts CR-EUR, DR-EUR, GC-EUR, CN-EUR, CR-USD[H] et CN-CHF[H] : 20 % de la surperformance du Fonds par rapport à son indice de référence (MSCI EUROPE SMID CAP (Net Return), une fois les sous-performances passées, sur les cinq derniers exercices, toutes compensées et

compensées et sous condition d'une performance absolue positive.

Parts CI-EUR et DI-EUR: 20 % de la surperformance du Fonds par rapport à son indice de référence (MSCI EUROPE SMID CAP (Net Return), une fois les sous-performances passées sur les cinq derniers exercices toutes compensées.

sous condition d'une performance absolue positive.

Parts CI-EUR et DI-EUR: 20 % de la surperformance du Fonds par rapport à son indice de référence (MSCI EUROPE SMID CAP (Net Return), une fois les sous-performances passées sur les cinq derniers exercices toutes compensées.

- **Harmonisation de la méthodologie ESG :**

Reformulation de la méthodologie ESG de telle sorte à employer des termes similaires au sein de la documentation juridique des Fonds gérés par ODDO BHF Asset Management.

Ces modifications n'ont pas d'impact sur la stratégie d'investissement ou le profil rendement / risque du Fonds.

Ces modifications entreront en vigueur le 04/12/2025.

Le prospectus du Fonds, daté au 04/12/2025, sera disponible en langue française et anglaise sur le site <http://am.oddo-bhf.com> ainsi que sur simple demande auprès de la Société de Gestion.